

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL

DECRET N° 77/60 du 24/1/77
/MJT.DGT.DOGPCE 41/0
portant intégration et nomination de Monsieur GATSONO François dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES ;

ISAS :

(/u la Constitution du 24 Juin 1973 ;
(/u la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-130/MF du 5.Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A ;
(/u le décret n° 63-81/FP-DE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8 ;
(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le Protocole d'Accord signé le 5.8.1970 entre la République Populaire du Congo et (l'URSS) ;
(/u l'Acte n° 44/EMSR du 18.12.1975 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 75-541 du 18.12.1975 fixant la composition du Conseil des Ministres ;
(/u la lettre n° 2382/MES/CA/DO/C2 du 20.8.1976 du Directeur de l'Orientation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Chargé de la Culture et des Arts transmettant le dossier de Candidature constitué par l'intéressé ;

DECRET :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n° 60-90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord signé le 5.8.70 susvisés, Monsieur GATSONO François, né vers 1947 à Mossendé (GAMBOMA), titulaire du diplôme d'Ingénieur Mécanicien (Spécialité : Automobile-Exploitation et Réparation) délivré par l'Institut des Ponts et Chaussées de Moscou (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics), et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Travaux Publics, des Transports, Chargé de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement, Président du
Conseil des Ministres ;

Brazzaville, le 21 Janvier
1977

Le Ministre des Travaux Publics,
des Transports, Chargé de l'Ur-
banisme, de l'Habitat et du l'En-
vironnement ;

Commandant Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances ,

Jean-Jacques ONTSA-ONTSA.

Le Ministre de la Justice
et du Travail

A. P O A T Y.-

Pierre N'GAKA.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGT.DCGPCE	5
D.F.	5
C.F.	1
BST.DGT.	1
RNTP.	2
DOSSIER	3
SGCM/BC	2
INTERESSE	1
MTPUHE	2